

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 82 Dénomination « jardin Marielle Franco » attribuée au jardin aménagé sur la toiture terrasse du bâtiment situé 40-48, rue d'Alsace (10^e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin Marielle Franco » au jardin aménagé sur la toiture terrasse du bâtiment situé 40-48, rue d'Alsace (10^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 24 juin 2019;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission

Délibère :

Article 1 : La dénomination « jardin Marielle Franco » est attribuée au jardin aménagé sur la toiture terrasse du bâtiment situé 40-48, rue d'Alsace (10^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO